

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/02/2025 - 5552 - 2010 B 02240 - 521 354 613 - 2HCOM PLUS

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2023

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Durée ex. en nombre de mois* 15			
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12			
188 RUE DE COURBEVOIE		92000 NANTERRE			
Numéro SIRET* 52135461300015		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :			
		Exercice N, clos le : 30/09/2023			30/06/2022
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	16 000	16 000
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind	AR	AS	2 504	1 886
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	10 704	9 632
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	29 208	11 518
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	50 453	50 453
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	1 528	1 528
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres)	CD	CE	1 393	1 393
I	Disponibilités	CF	CG		4 112
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
E	TOTAL (III)	CJ	CK	53 375	53 375
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	82 583	11 518
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP		(3) Part à + d'un an CR
(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :					
Clause de rés. de prop. : Immobilisations :		Stocks :		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	7 973	24 315
	Report à nouveau	DH		-25 625
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	47 166	9 284
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	58 439	11 273
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20	3 562
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	731	153
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 347	195
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 527	36 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	12 625	40 832
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	71 064	52 105
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 625	40 832	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	20	1 738	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

H H

A A

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL I	KD	16 000	KE		KF
C	Terrains		KG		KH		KI
R	Cons - Sur sol propre	Dont Composant L9	KJ		KK		KL
R	truc - Sur sol d'autrui	Dont Composant M1	KM		KN		KO
R	tions - Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant M2	KP		KQ		KR
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant M3	KS	2 504	KT		KU
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*	KV		KW		KX
E		- Matériel de transport*	KY	8 370	KZ		LA
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	619	LC		LD
L		- Emballages récupérables et divers*	LE		LF		LG
L	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
E	Avances et acomptes		LK		LL		LM
S	TOTAL III		LN	11 493	LO		LP
F	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
F	Autres participations		8U		8V		8W
I	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
N	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V
S	TOTAL IV		LQ		LR		LS
S	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0G	27 493	0H		0J
S							1 715
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		Rééval légale ou éval en équ valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
				par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2			
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	C0		D0		D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV		LW	16 000	1X
C	Terrains		LX		LY		LZ
R	Constructions - Sur sol propre		MA		MB		MC
R	- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF
R	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH		MI
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.		MJ		MK	2 504	ML
R	Autres - Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN		MO
E	immob. corp. - Matériel de transport		MP		MQ	8 370	MR
L	- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS		MT	2 334	MU
L	- Emballages récupérables et div		MV		MW		MX
L	Immob. corporelles en cours	MY	MZ		NA		NB
E	Avances et acomptes	NC	ND		NE		NF
S	TOTAL III		NG		NH	13 208	NI
F	Participations évaluées (mise en équ.)		0U		M7		0W
F	Autres participations		0X		0Y		0Z
I	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D
N	Prêts et autres immob. financières		2E		2F		2G
S	TOTAL IV		NJ		NK		2H
S	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0K		0L	29 208	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30/09/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS

Néant

*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.
- (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice

2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice

3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant						*
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*								
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF		PG		PH	
TOTAL I	RK		RM		RN		RO	
Terrains	PI		PJ		PK		PL	
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Construct* - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV		PW		PX		PY	
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ	1 668	QA	218	QB		QC	1 886
Autres immob. corp.	QD		QE		QF		QG	
- Installations générales, agencements et aménagements	QD		QE		QF		QG	
- Matériel de transport	QH	6 752	QI	1 618	QJ		QK	8 370
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	619	QM	643	QN		QO	1 262
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	9 039	QV	2 479	QW		QX	11 518
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	9 039	OP	2 479	OQ		OR	11 518
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
C Inst. gales. agenc. & am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
R Mat. bur. & inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO	
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS					Néant
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T	TA	TB	TC
R	Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V	Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
	Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
E	sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P	immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05
R	- titres de participat°	9U	9V	9W	9X
E	- autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation		UE	UF	
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise :	SARL 2HCOMPLUS	Néant	*
-------------------------------	----------------	-------	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3		
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	50 453		50 453					
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	438		438					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	141		141				
	collectivités publiques	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN							
		Divers	VP							
	Groupes et associés (2)		VC							
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	949		949				
	Charges constatées d'avance		VS							
	TOTAUX		VT	51 981	VU	51 981	VV			
RE N V O I	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF									

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG	20		20						
	à + de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 347		2 347						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 049		1 049						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 478		8 478						
Collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché		8J									
Groupes et associés (2)		VI	731		731						
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre)		8K									
Dette représentative de titres empruntés*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	12 625	VZ	12 625						
RE N V O I	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032					
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	1 824								
(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL										

174

ASA

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant		Exercice N, clos le : 30/09/2023	
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés				WA	47 166
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	W		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)	XX	XW	175
Amendes et pénalités	WJ	175	Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)	XZ	
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI				XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	1 049
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7	K7
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)				I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%				ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme				WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU	Zone d'ent.* (act. exo.)	SW	WQ
Dont :			Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage				Y3	
TOTAL I				WR	48 390
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*					
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)					
Régimes	Plus-values	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *			
imposition	nettes	- imposées aux taux de 0%			
		- imposées aux taux de 19%			
particuliers	à	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
et impos.	long terme	- imputées sur déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19%				
différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)				
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer					
Mesures	Majoration d'amortissement *				
d'incitation	Entreprise nouvelle 44 septies	K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)
			Sociétés d'investissements immo.	K3	Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)	1F	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)
	Zone de revitalisation rurale (44)	PC	Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)		Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI	XG
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)		
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)		
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)				
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
TOTAL II				XH	
III. RESULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation		bénéfice (I moins II)		XI	48 390
des déficits reportables :		déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficit ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)				XL	41 398
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)				XN	6 992

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	41 398
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	41 398
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)			K6	0
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)			YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	0
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges			8X	8Y
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation			9D	9E
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer			9K	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032			TOTAUX	YN
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				YO
			ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

HH A.N

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS	Néant	*
--	-------	---

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	-25 625
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	9 284
Prélèvements sur les réserves	OE	24 315
TOTAL I	OF	7 974
Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
- Autres réserves	ZD	7 974
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		EXERCICE N	EXERCICE N - 1	
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) <input type="text" value="J7"/>	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
Détails des postes	- Sous-traitance	YT	10 093	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) <input type="text" value="J8"/>	XQ	304	
	- Personnel extérieur de l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	12 618	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles) <input type="text" value="ES"/>	ST	13 623	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	36 637	30 103
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW	1 135	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) <input type="text" value="ZS"/>	9Z	8 555	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	9 690	5 688
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	YY	21 855	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	5 126	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2022)*	OB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soc	ZK	%	%
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP		
Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH		
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe <input type="text" value="JA"/>	PV à 15%	JK	
		PV à 19%	JM	
	Groupe : résultat d'ens. <input type="text" value="JD"/>	PV à 15%	JN	
		PV à 19%	JP	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		
N°SIRET de la société mère		JJ		

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS					Néant		*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+				+
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-				-
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+				+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C

HH A.A

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie : sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39)					
	Total 1					
	B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS					
	Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport					
<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

HH

U.A

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long terme N-2					
subies au cours N-3					
des dix exercices N-4					
antérieurs N-5					
(montants restant à N-6					
déduire à la clôture N-7					
du dernier exercice) N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long N-2					
terme subies N-3					
au cours des N-4					
dix exercices N-5					
antérieurs N-6					
(montant restant N-7					
à déduire à la N-8					
clôture du dernier N-9					
exercice) N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

H H
A-A

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2023

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés	- donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés 4					
	- ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés 5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS	Néant	*
Exercice ouvert le : 01/07/2022	et clos le : 30/09/2023	Durée en nombre de mois : 15
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	192 203
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	192 203
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	8 607
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	27 863
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	304
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	36 774
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG
		155 429
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	155 429
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	Du	Au
Date de cessation	HR	

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 30/09/2023

Durée : 15 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
des titres de participation		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
des autres titres immobilisés et des titres de placement		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Frais externes de formation nécessaires à la mise en service		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	16 000			16 000
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 504			2 504
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	8 989	1 715		10 704
Immobilisations financières.....				
Total.....	27 493	1 715		29 208

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 668	218		1 886
Autres immobilisations corporelles...	7 371	2 261		9 632
Total.....	9 039	2 479		11 518

Dépréciations de l'actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital...		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :	16 000
Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

HH

H.A

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				
Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	51 981	51 981	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	7 200
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

H H

H A

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

Non recensé

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charge				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	20	20		
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	2 347	2 347		
Dettes fiscales et sociales.....	9 527	9 527		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	731	731		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	12 625	12 625		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	847
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

H H W.A

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

Autres informations significatives

Non recensé

AH

H.A

2hcom
Société à R esponsabilité Limitée
Capital : 3000 EUROS
Siège social :188 rue de Courbevoie 92000 NANTERRE
94000 CRETEIL
RCS DE NANTERRE :521 354 613

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU
21 MARS 2024
AFFECTATION DU RESULTAT
DU 30 SEPTEMBRE 2023

2HCOM PLUS SARL
188 RUE DE COURBEVOIE
92000 NANTERRE
Capital : 3000 euros
RCS NANTERRE: 521354613

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MARS 2024

L' an deux mille vingt quatre le 21 Mars à 10h00, les associés de la société 2HCOMPLUS, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, divisé en 300 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire , 188 rue de Courbevoie 92 000 NANTERRE sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Hilaire HERACLIDE propriétaire de 150 parts sociales
Aline HERACLIDE propriétaire de 150 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la société. L' assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'assemblée est présidée par Monsieur Hilaire HERACLIDE , gérant associé .

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- affectation du bénéfice du 30 Septembre 2023
- rémunération de la gérance,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion établi par la Gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article I 223-19 du code du commerce,,
- Le texte des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

Le Président sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HH A.A

Deuxième résolution :

Les associés décident d'affecter le bénéfice de 47 165,89 euros de l'exercice du 30 septembre 2023 de la manière suivante :

-En autres réserves pour :	17 165,89 euros,
-En dividendes pour :	30 000 euros
-Ce qui porte les autres réserves à :	25 139,22 euros.

conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Compte tenu de cette affectation les capitaux de la Société seraient :

-Capital :	3000 euros,
-Réserve légale :	300 euros,
-Autres réserves :	25 139,22 euros

Total capitaux propres : 28 439,22 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

Troisième résolution :

La rémunération de la gérance s'est élevée pour cet exercice à 67 000 euros pour l'année 2023, et est fixée pour le nouvel exercice 2024 au minimum de 28000 euros .

D' autre part ,la Société a pris en charge pour le compte du gérant ses cotisations sociales obligatoires ainsi que ses cotisations complémentaires facultatives pour un montant de 20776 euros pour les régimes obligatoires et 5 808,67 euros pour les régimes complémentaires dans le cadre de la LOI MADELIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt, et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole , le Président déclare la séance levée à 10h30

De tout ce que dessus , il a été dressé, le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés

Aline HERACLIDE



Hilaire HERACLIDE

